

**ARRETE DU MAIRE**  
**Restrictions circulation et stationnement**  
**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE**

**Le Maire de SAINT-ANDRE DE L'EURE,**

*VU le Code de la sécurité intérieure notamment ses articles L511-1 et suivants*

*VU le Code de la voirie routière,*

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,*

*VU la demande de travaux d'assainissement en traverse*

*VU la demande de l'entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE allée Albert Cochery 27220 Saint-André-de-L'Eure représenté par José CARREIRA*

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures, dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique, durant les travaux.

**- A R R E T E -**

**ART.1 :** L'Entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE est autorisée à intervenir sur la D555 Route de Neuville à Saint-André-de-L'Eure. Une déviation sera mise en place par la route départemental D 833.

**ART.2 :** La circulation et le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur l'emprise totale du chantier. Le stationnement des véhicules sera interdit de 100 mètres de part et d'autre du chantier. L'accès des riverains et des véhicules d'urgences et de secours devra être rendu possible. La signalisation réglementaire devra être mise en place par le pétitionnaire.

**ART.3 :** Le présent arrêté s'appliquera à compter du lundi 07 juin 2021 jusqu'au vendredi 13 août 2021 inclus.

**ART.4 :** La Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargées de son application. Les infractions seront constatées et poursuivies selon la législation en vigueur.

**ART.5 :** Le présent arrêté sera publié en les formes prescrites. Une ampliation en sera fournie : à la Gendarmerie, au service de Police Municipales, aux services Techniques de la commune et à l'entreprise EUROVIA HAUTE NORMANDIE

**ART.6 :** Un recours auprès du tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert-76000 Rouen) pourra être effectué dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
**Saint-André- de- l'Eure, le 27/05/2021**

**Le Maire Franck BERNARD**

Certifié exécutoire le présent arrêté  
Publié le 31/05/2021.  
Notifié le 27/05/2021



